



## **AVIS PUBLIC**

### **DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussigné, greffière de la ville de Normandin, que le 16 mai 2016, à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation suivante :

Au 534 rang Nord : autoriser le lotissement d'un terrain en zone agricole avec une profondeur de 30,84 mètres alors qu'au règlement, la profondeur exigée est de 60 mètres.

Au 190, rue Saint-Cyrille : autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire avec une marge de recul avant de 10,42 mètres et une marge de recul latérale de 2,2 mètres, alors que les marges respectives exigées au règlement actuel sont de 15 mètres et 4 mètres.

Au 1685, rue Saint-Cyrille : autoriser la construction d'un 4<sup>e</sup> bâtiment accessoire alors que le règlement actuel prévoit un nombre maximum de 3.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 21<sup>E</sup> JOUR D'AVRIL 2016.

Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière

(Publié dans le Journal «Nouvelles Hebdo», édition du 27 avril 2016).